# Procédure de classification nationale pour les déficients physiques

Pour pouvoir participer à une compétition nationale ou régionale, un sportif doit être classifié.

La procédure de classification peut prendre entre 3 et 6 mois.

**Les étapes de l’obtention de la classification nationale**

1. Etre affilié à la LHF
2. Remplir le formulaire en ligne de demande de classification en ligne via :

<https://forms.office.com/r/adZXQdrkx3>.

Ou :



1. Passer un test d’admission auprès d’un médecin classificateur de la LHF (voir liste ci-dessous).

Pour pouvoir participer aux compétitions handisports, les sportifs doivent avoir une déficience minimale.

Le rôle du médecin classificateur est d’attester de la déficience du sportif.

Le sportif prend lui-même RDV par mail ou par téléphone avec l’un des médecins classificateurs de la LHF.

Ce RDV doit avoir lieu **4 semaines** au moins avant la classification fonctionnelle (point 4).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | **Contact**  | **Lieu** |
| Dr Gaëtan Stoquart | gaetan.stoquart@saintluc.uclouvain.be | St Luc Bruxelles |
| Dr Sophie Cockx | cockx.sophie@gmail.com  | Grand Hôpital de Charleroi |
| Dr Olivier Nonclercq | olinonclercq@hotmail.com | Grand Hôpital de Charleroi |
| Dr Sophie Lambrecht  | sophie.lambrecht@saintluc.uclouvain.be | UCL Louvain-la-Neuve |
| Dr Laurence Pirnay | laurence.pirnay@chuliege.be  | CHU Liège |
| Dr Romain Collin | rcollin@chuliege.be | CHU Liège |
| Dr Jean-François Kaux | jfkaux@chuliege.be | CHU Liège |
| Dr Karim Benmouna | kbenmouna@chuliege.be  | CHU Liège |
| Dr Valérie Bartsch | vbartsch@chuliege.be  | CHU Liège |
| Dr Emmanuelle Delaunois | 065/417 600 | CHU Ambroise-Paré Mons |
| Dr Joëlle Dreessen | 010/430 253 | William Lennox |
| Dr Kambiz Minooee | kambiz.minooee@ctrbxl.be | CTR Erasme Bruxelles |

Le sportif se rend à son RDV de classification médicale en possession de sa carte d’identité, de son dossier médical et du formulaire de diagnostic médical pré-rempli (<http://www.handisport.be/competition-handisport/les-classifications/>) avec ses informations personnelles.

Le médecin classificateur remplit la première partie du document de classification. L’original est donné au sportif qui envoie une copie (comprenant les éventuelles annexes) à la LHF à cette adresse : classification@handisport.be ou 69, Avenue du centenaire – 6061 Montignies-sur-Sambre.

Le sportif paie le prix de la consultation (25€ avec un remboursement de minimum 13€) directement après la consultation.

1. **Passer une classification fonctionnelle** lors d’une session de classification.

Une fois le test d’admission passé et le formulaire renvoyé à la LHF, la LHF informe le sportif d’une date de RDV pour sa classification fonctionnelle.

La classification fonctionnelle est spécifique à une discipline. Le sportif doit s’y rendre en possession de sa carte d’identité, de son dossier de demande complet (le formulaire de diagnostic médical et les annexes médicales éventuelles), ainsi que de toutes ses aides techniques (par ex. prothèse, sangles), de son propre matériel de compétition (par ex. handbike) et/ou de sa propre tenue de compétition.

Lors des sessions de classification :

* Le sportif peut être accompagné par la personne de son choix.
* Le classificateur réalise les tests fonctionnels adéquats (screening) et observe le sportif en action (entrainement ou compétition) si nécessaire.
* Les coordonnées du sportif, sa classe et son statut (durée de validité de la classification) sont stipulés sur le formulaire de classification.
* Le classificateur informe le sportif de sa classe, de son statut et des adaptations dont il peut bénéficier. Il arrive qu’une vérification doive être faite. Dans ce cas, le classificateur en informe également le sportif. Le sportif doit également être informé s’il est classifié non éligible (NE).
* Le classificateur envoie le document de classification à classification@handisport.be dans les 3 jours qui suivent la classification.

La classification fonctionnelle détermine donc la classe du sportif pour cette discipline. Elle définit si le sportif possède la déficience minimale pour participer aux compétitions handisports de cette discipline.

Dans les 7 jours suivants la réception des documents de classification, la LHF inscrit le sportif sur la liste des sportifs classifiés LHF (disponible sur le site de la LHF) et transfère le document au sportif.

1. Le sportif est classifié et peut participer aux compétitions nationales.

**Le résultat de la classification nationale**

Les médecins des fédérations, ophtalmologues, classificateurs ou NEO peuvent seulement attribuer un B-statut national (Belgique). Avec ce statut, les sportifs peuvent participer aux compétitions régionales ou nationales. Le B-statut est une condition pour pouvoir s’inscrire à une session de classification internationale.

* Le *B-New* est un statut intermédiaire pour les jeunes et sportifs débutants.
* Le *B-Confirmed* est accordé aux sportifs dont la déficience est stable.
* Le *B-Review with date* est accordé aux sportifs dont la déficience peut encore évoluer ou si les médecins ou classificateurs veulent faire une observation complémentaire. Dans ce cas, une date ou une période pour une reclassification est déterminée (généralement 2 ans).
* Le *B-Not Eligible* est un statut donné aux sportifs dont la déficience n’est pas reconnue pour pratiquer une discipline donnée. Certains circuits de compétition nationaux incluent les sportifs NE.
* Le *B-Not Completed* est un statut donné aux sportifs si la classification n’a pu être finalisée par le classificateur.